

CAPN A Mouvement général de mutation au 1/09/2017 Séance du 15 mai 2017

Monsieur le Président,

Comme lors des précédentes CAP de cette année 2017, nous nous devons de débiter cette CAP en vous exprimant encore et encore notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général. Ses nouvelles propositions formulées le 13 janvier dernier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels, particulièrement pour ce qui nous concerne, des élu.es aux CAPN.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAPN :

- ▶ c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- ▶ c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- ▶ c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un "Règlement intérieur" et d'un "Guide de fonctionnement des CAPN" modifié en octobre 2015.

Nous nous sommes surtout engagés vis-à-vis des personnels de notre corps et vous reconnaissez vous-même le rôle important et le sérieux des élus dans les CAPN, par l'apport de leurs connaissances et du lien qu'ils ont avec les directions locales et les personnels, rôle qui a souvent facilité le travail des bureaux RH notamment.

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

C'est pourquoi nous avons décidé de boycotter à la première convocation cette CAPN et alerterons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale.

C'est en toute opacité qu'a été négocié l'accord de libre échange entre l'Union Européenne et le Canada (CETA). Or cet accord est porteur de lourdes menaces sur l'agriculture, les services publics, les réglementations en matière de santé et de protection des consommateurs, les droits sociaux et du travail, la sauvegarde de l'environnement et du climat. Cet accord donne aux lobbies d'affaire et aux transnationales le pouvoir d'influer de façon institutionnelle sur les lois et les réglementations. Le CETA est clairement une atteinte aux principes de la démocratie. Cependant tout n'est pas encore perdu. Il faut encore que chaque état membre de l'UE ratifie ce traité, ce qui n'est pas encore fait.

Par ailleurs, en France, la CGT se félicite que les citoyens aient fait preuve de responsabilité en faisant barrage au Front National. La CGT a toujours combattu l'extrême droite et le fascisme, restant fidèle à ses valeurs.

Constatons cependant que, malgré tout ce que l'on peut nous dire, les leçons du 21 avril 2002 et des élections de ces dernières années n'ont pas été retenues. La responsabilité des hommes et femmes politiques au pouvoir est bien engagée. Il est clair que les idées d'extrême droite se nourrissent et se développent sur la désespérance sociale, sur les innombrables promesses non tenues, les renie-

Montreuil, le 15/05/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

ments, les reculs sociaux, la démocratie bafouée et les politiques d'austérité. La CGT exige une Europe sociale et solidaire.

Le nouveau Président de la République a été élu par défaut pour une grande partie des électeurs. Il ne doit pas croire qu'il s'agit d'un plébiscite à sa personne et d'un blanc-seing à son programme. Nombre des électeurs ont combattu une loi portant son nom, se sont mobilisés contre la loi travail qu'il nous promet déjà de continuer à la puissance dix.

La CGT appelle solennellement Emmanuel Macron à renoncer à imposer de nouveaux reculs sociaux à l'aide des ordonnances et du 49-3, bel exemple de démocratie.

François Hollande, a rappelé implicitement à son successeur le 10 mai qu'« oublier le dialogue social » peut « coûter cher », estimant que « le dialogue social avait été un sujet, un marqueur très fort » de son quinquennat.

De qui se moque-t-on, en tout cas pour nous à la DGFIP, on peut dire que le dialogue social est effectivement un marqueur fort dans le sens où il est réduit à l'arbitraire de notre DG, nous en voulons pour preuve le traitement infligé aux représentants du personnel.

Chez nous, le directeur général orchestre la liquidation. Rien ne lui échappe, missions, structures, règles de gestion, ressources humaines, dialogue social et droits syndicaux tout est dans son collimateur. Tout laisse croire que sa seule mission est d'être le fossoyeur de la DGFIP dans son ensemble.

Après la mise en place de la dématérialisation à outrance, l'abandon des missions, les restructurations, la régionalisation, la disparition du guichet fiscal unique au profit des centres de paiement et de contact, la concentration au maximum, la création de superstructures qui participent à la désertification du territoire, le DG passe à la vitesse supérieure.

Aujourd'hui, c'est la supra régionalisation avec, pour commencer, le regroupement des services RH, puis de toutes les missions supports, la remise en cause des règles de gestion garantissant une égalité de traitement, la mise à sac du dialogue social et des CAP, la mise en place du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles inutile sauf à vouloir faire baisser les taux de participation sans aucun doute trop fort pour notre DG.

Vous rêvez sans doute d'agents ALD France, payés au lance pierre et sans aucune possibilité de recours.

Et que dire du prélèvement à la source qui commence déjà sous les meilleurs auspices :

- ▶ 1,3 millions de lettres et 500 000 messages envoyés pour fiabiliser les identifiants au premier trimestre 2016 pour seulement 904 248 réponses au 01/10/2016.
- ▶ 125 000 usagers qui perdent leur accès au site impot,gouv et vont recevoir une déclaration papier !!!
- ▶ les centres de contacts seront dédiés au PAS. Quid des 15 directions qui bénéficient du soutien de ces centres pour pallier les carences d'accueil ?

Il s'agit bien d'un risque d'accident industriel tant sur le niveau des recettes fiscales de l'Etat que sur le consentement à l'impôt, les conditions d'accueil des contribuables et les conditions de travail déjà très difficiles des personnels de la DGFIP

Oui, tout laisse croire que la trace que veut laisser notre DG c'est bien celle de son fossoyeur.

Pour la CGT, la priorité doit être donnée au renforcement des missions, à la fin des suppressions d'emplois, à l'attribution de moyens pour un meilleur service public et des conditions de vie au travail satisfaisantes.

Devant les attaques incessantes, la CGT porte haut et fort ses revendications. Elle propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social, la justice, le service public aux citoyens et la reconnaissance de l'investissement des personnels des Finances Publiques.

Nous ne pouvons qu'espérer un arrêt, n'en déplaise à notre DG, de la destruction orchestrée de la DGFIP grâce au nouveau Président. Voeux pieux sans doute, nous verrons dans les mois à venir.

Concernant la CAP de mutation et la réduction drastique du temps de préparation

Le temps accordé pour la préparation de cette CAPN mouvement général de mutation est un pur scandale **4 jours et demi au lieu de 11 l'année dernière !!!**

La direction de la DGFIP que vous représentez est gagnante. Exit les frais de tenue des CAPN avec la diminution du nombre de jours de préparation et de tenue de la CAP, exit l'obligation d'expliquer aux agents la teneur même du projet. Quel bonheur !!!

Oui, cela est bien pratique lorsqu'on veut enlever cette possibilité aux agents d'expliquer leurs difficultés, cette possibilité de négocier. Cela vous permet en même temps de faire comprendre aux organisations syndicales ce qu'elles sont à vos yeux (qui sont ceux du directeur général) : c'est à dire **RIEN**.

Et puis cela permet aussi de camoufler les suppressions d'emplois, les réorganisations diverses, les postes désormais devenus à profil. Oui, votre mouvement est mauvais. Vous vous cachez derrière des statistiques ? Nous, élus du personnel, nous ne cacherons jamais vos défaillances et vos manigances. Nous dirons les faits à nos collègues qui, heureusement, ont un libre-arbitre.

Alors, que va-t-il se passer à l'avenir ? Parce que si nous avons bien compris, l'année prochaine nous n'aurons plus que 2 jours de préparation ? Si ce n'est pas le cas à vous de démentir. Si vous ne le faites pas, c'est donc qu'il n'y aura bien que 2 jours. Donc, que va-t-il se passer ?

Et bien pour votre plus grand bonheur, la CGT recommandera systématiquement aux agents de vous écrire directement et d'insister en cas de non réponse. La CGT cette année vous a évité plus d'un millier de mails à traiter...

Vous aurez toujours le loisir de ne pas répondre, ce que vous ferez certainement car vous serez littéralement noyés, et vous le savez car cela est déjà le cas cette année.

Nous avons nous aussi cette année testé la colère des collègues qui n'ont pas de réponse à leur peur, à leur crainte. Oui, les colères actuelles ne sont rien face à celles que vous aurez à gérer. L'ambiance dans les services, déjà bien noire et sans motivation, deviendra étouffante.

Oui, les collègues ont compris que, outre le fait que leurs

perspectives de carrière sont réduites à néant tant pour les postes d'inspecteurs divisionnaires que pour les postes d'inspecteur principal, ils seront coincés littéralement loin de chez eux et sans espoir de rejoindre leur chez eux avant très très très longtemps.

Mention spéciale d'ailleurs aux célibataires ou aux personnes ayant eu le malheur de trouver leur conjoint ailleurs que sur le département désiré. Leurs chances sont quasiment réduites à néant.

La DGFIP n'agit plus que le bâton. Vous n'êtes plus motivé et votre rendement baisse ? Dommage ! Votre notation sera sabrée. Personne ne cherchera à vous comprendre car cela n'intéresse personne. Vous avez des objectifs en hausse et rien à espérer ? Normal vous êtes des fonctionnaires aux ordres et comme la conjoncture est à un chômage de masse et bien l'Etat va vous épuiser jusqu'à ce que vous n'en puissiez plus car vous aurez peur de partir de la fonction publique.

Oui, l'Etat vous tient ! Et encore, à ses yeux, vous n'êtes qu'une bande de privilégiés avec un emploi stable et encore protégé (plus pour longtemps car cela aussi ça gêne), alors tenez vous en aux ordres !

Voilà la belle perspective d'ambiance au travail qui nous est promise. Une ambiance sereine et courtoise entre une hiérarchie qui sera aveugle par choix ou clairvoyante mais obéissante et des inspecteurs démotivés et qui n'auront rien à perdre.

Croyez vous que votre stratégie « tout dans le bâton » va être de longue durée ? Car c'est la lutte contre la fraude fiscale qui est en jeu. A moins que l'équité entre les citoyens ne soit devenue qu'une vaine considération avec un retour rapide à la méthode de l'ancien régime ?

Nous sommes furieux et fatigués et cette CAPN ne sera pas comme les autres car c'est une CAP où nos collègues, à qui nous vouons notre mandat et notre temps sont perdants. Vous vouliez nous écœurer et nous fatiguer ? Félicitations, c'est un pari gagné. Bientôt vous serez directement face au réseau. Are you ready ?

Nous avons fait ce que nous avons pu compte tenu du temps imparti, le reste pendant la CAP...

Concernant le mouvement général de mutation en lui-même :

Le nombre de mutations progresse encore : il passe, à effectif sensiblement constant, de 4 320 en 2014 à 5 310 cette année.

La Direction Générale affiche un niveau de satisfaction en forte hausse, avec un taux global de 43,71% contre 32,6% l'année dernière. Celui-ci est dû au taux de satisfaction des demandes pour convenances personnelles : 42,39% contre 30,19 % en 2016. L'examen des documents fournis nous a conduit à constater que cette hausse est entièrement due au nombre élevé des mutations intervenant dans le cadre des réorganisations de service : 687- plus des deux tiers concernent les PED-PGD et DIRCOFI.

Le taux de demandes satisfaites afférentes aux mutations hors réorganisations s'élève dès lors à 30,77%. Ce taux est tout à fait comparable à celui de 2016 soit 29,07%.

Le taux de 43,71 % est révélateur des grandes manœuvres de restructuration en cours dont le but in fine est évident, les

suppressions de poste concomitantes aux augmentations des charges de travail.

Le nombre d'inspecteurs affectés d'office s'élève cette année à 28 contre 32 l'année dernière.

Premier signe de la mauvaise qualité de ce mouvement, il y a 24 départements fermés contre 13 l'année dernière.

Autre signe de la mauvaise qualité de ce mouvement, il n'y a aucune arrivée en liste normale sur la Martinique (tout comme en 2014, 2015 et 2016) ainsi que sur la Guadeloupe et la Réunion.

Ce blocage du mouvement, qui persiste et s'accroît, a des conséquences directes sur la vie des agents, sur leurs possibilités de se projeter, fonder un foyer ou rejoindre leur famille, leur département d'origine ou la résidence de leur choix.

Ainsi, un célibataire, ayant fait le sacrifice en début de carrière de quitter une belle région très demandée comme le Sud de la France, n'a ainsi que très peu de chance de retrouver son point d'attache affectif avant plusieurs dizaines d'années (à moins, bien sûr, de trouver le partenaire idéalement placé). Ce constat est dû à l'arrivée massive d'ALD liée à l'application des 50% de taux de rapprochement (taux contre lequel la CGT a été la seule à se battre avec force, et pour cause). Mais également la suppression massive d'emplois d'inspecteurs notamment sur les petites résidences, fusions et réorganisations diverses en totale contradiction avec un aménagement du territoire digne de ce nom). Nous réitérons avec force notre demande de régularisation des ALD sur leur poste ainsi que la régularisation des collègues détachés depuis plusieurs années sur des postes, qui les demandent au mouvement et qui ne les obtiennent finalement pas car ils sont primés par la règle de l'ancienneté. Si nous restons très attachés à l'application de la règle de l'ancienneté, il convient de s'interroger sur la position de ces collègues, qui se voient primés au mouvement sur leur demande d'être régularisés sur des postes qu'ils occupent souvent depuis plusieurs années.

En effet, et nous aurons des dossiers en ce sens, cela tendrait à démontrer le manque de précision de certaines directions à évaluer leurs besoins : comment sinon justifier le maintien d'ALD ou de détachés sur ces missions en dépit de l'arrivée au mouvement de collègues censés pourvoir ces postes ?

Nous avons encore constaté cette année un nombre d'affectations d'office conséquent même si il est en baisse par rapport à l'année dernière.

La CGT rappelle sa position contre les affectations d'office en général même si nous reconnaissons que certains collègues persistent sur des demandes de mutation trop peu étayées. Comme d'habitude, le département du 93 est toujours le mieux doté en affectation d'office !!! Ce qui démontre une fois de plus son attractivité !!!

Quelques remarques :

Ce mouvement montre que, désormais, sans priorité, ou une très grande ancienneté : point de mutation.... Quand nous parlons de priorité, nous pensons évidemment aux rapprochements de toute sorte, aux situations sensibles ou sociales, etc...

La CGT rappelle qu'elle est en totale opposition avec les affectations faites au profil, en particulier lorsque de jeunes

inspecteurs obtiennent, en sortie d'école, des postes refusés à des agents plus anciens et expérimentés. Nous ne pouvons pas nous prononcer plus avant, certains avis défavorables ne nous ayant pas été communiqués dans votre tableau Excel, toutes les BCR comme l'année dernière et certains PED, PGD.

De plus, la CGT est attachée à ce que les inspecteurs, **en première affectation**, puissent exercer sur un premier poste correspondant à la filière dans laquelle ils ont été formés et sont soumis à un délai de séjour. Nous demandons donc à ce que la direction générale soit attentive à ce que les directions locales respectent ces règles.

Autre sujet conflictuel d'importance, celui du délai de séjour des inspecteurs en première affectation à la sortie de l'école : la CGT exige toujours que le délai de séjour soit pris en compte à compter du 1er septembre et non du 1er mars.

- **Concernant les affectations ALD**, être affecté « à la disposition du directeur » signifie que l'agent n'est pas mis sur un poste précis, il est affecté « sans poste fixe » à la résidence ou dans le département par la direction, selon les besoins des services. En fait, l'agent n'est titulaire d'aucun poste. Il restera ALD tant qu'il n'aura pas obtenu un autre poste lors d'un mouvement ultérieur (suite à sa demande).

Il est important ici de dire que la majorité des ALD sont des agents arrivés sur leur département par le jeu des priorités, et pour l'immense majorité, par le jeu des rapprochements de conjoints. La DG met en avant le bon taux de satisfaction pour les demandes de rapprochement encore cette année, mais l'explosion du nombre de ces agents en statut très précaire est la conséquence directe d'une gestion à court terme qui dure dans le temps et engendre stress et instabilité. Et cela va devenir la norme. C'est pour cette raison que la CGT était opposée à l'application du taux de 50 % de rapprochement au lieu des 25 % précédemment appliqués.

Elle est de même opposée à la précarité des affectations et souhaite un maximum d'agents affectés en postes fixes.

En tout état de cause, ce taux ne permet pas de résoudre toutes les situations familiales puisqu'au projet, 81 inspecteurs restent en attente d'un rapprochement

Nous avons relevé un doublement du nombre de rapprochements refusés pour absence de justificatifs et conditions non

remplies soit 52 cette année contre 26 l'année dernière. Nous reviendrons sur certains de ces cas durant les travaux de la CAP.

Nous tenons à rappeler une fois encore les conséquences de ce statut. De nombreux postes fixes sont laissés vacants après les mouvements généraux de mutation, alors qu'ils ont été demandés. En effet, ce statut est souvent considéré comme une variable d'ajustement pour les directions d'affectation, et ressenti comme un siège éjectable ou une situation de « bouche-trou » pour l'agent concerné. Et cette situation de précarisation générale s'amplifie à chaque mouvement de mutation. Elle est inacceptable. Les conséquences en sont accentuées, depuis la fusion des filières. Cette mobilité est pénalisante pour l'agent car il n'a pas le temps d'être formé, et peut être, à tout moment, muté sur un service complètement différent.

Dans le cadre de la réforme territoriale, cette mobilité géographique risque de s'accroître. Aujourd'hui, dans la majorité des départements, l'agent mettra plusieurs années avant d'accéder à un poste fixe. En outre, alors que le mouvement de mutation des agents est national, dans le respect de souhaits des agents et en fonction de leur ancienneté administrative, les ALD sont nommés à la discrétion de la direction. Leurs vœux sont formulés à titre indicatif et la décision s'effectue sans vote des élus en CAP Locale. Ainsi, ces affectations « au profil », accompagnées également de « personnels détachés », se réalisent au mépris des règles objectives. Ces « arrangements » accentuent la remise en cause des droits et garanties d'affectation sur des critères connus et communs à tous, objectifs et précis, comme par exemple la règle de l'ancienneté administrative. Cette situation marque la précarisation des affectations, le développement d'une sujétion personnelle à la hiérarchie et du favoritisme. Le rôle des CAP locales en est amoindri.

Ces constats, à nouveau navrants cette année, nous amènent à la conclusion que la politique de réduction des effectifs telle qu'elle est menée, en totale contradiction avec l'intérêt général de l'Etat, conduira inévitablement à l'abandon de certaines missions. La DG ne pourra pas éternellement compter sur la bonne volonté de ses agents et de ses cadres. L'Etat ne pourra pas toujours demander plus à des agents épuisés, découragés et dont le travail n'est pas reconnu.



MOUVEMENT GÉNÉRAL MUTATION

F > Fermé
O > Ouvert

